Envoyé en préfecture le 25/04/2022 Reçu en préfecture le 25/04/2022

ID: 029-212901011-20220411-2022_04_11_05-DE



Landéda, le 14 avril 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2022

MONTANTS DU RIFSEEP

RAPPORT N°05/04/2022

ID: 029-212901011-20220411-2022_04_11_05-DE

La délibération du conseil municipal du 28 janvier 2019, instaurant le RIFSEEP, il a été voté que chaque année, le conseil municipal se prononcera sur l'éventuelle revalorisation de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) au regard, notamment, de l'évolution du coût de la vie et sur l'éventuelle affectation d'une partie de la masse salariale au versement d'un complément indemnitaire (CIA).

Je propose au conseil municipal de :

- maintenir la valeur du point IFSE à 16,18€ pour 2022,
- maintenir la prime de régie principal à 180 €, à 50€ pour le suppléant ainsi que 230€ bruts supplémentaires pour la vérification des régies effectuée par l'agent comptable,
- maintenir la prime d'agent de prévention de 180 € (dans la mesure où les missions sont exercées par un agent en sus de ses fonctions),
- maintenir la prime de fonction de DGA à 25 points d'IFSE,
- maintenir le montant du complément indemnitaire annuel, pour une année pleine à temps complet à 200 € brut.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Envoyé en préfecture le 25/04/2022

Reçu en préfecture le 25/04/2022

Affiché le

ID: 029-212901011-20220411-2022_04_11_05-DE



Nombre de membres

en exercice = 26 Présents = 17 Votants = 26

Délibération du conseil municipal N°**05/04/2022** Réunion du 11 avril 2022

MONTANTS DU RIFSEEP

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Christine CHEVALIER, Maire de la commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Daniel GODEC, Philippe COAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Jean-Pierre GAILLARD, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Martine KERFOURN, Pascale BIHANNIC

Absents:

Nolwenn DAUPHIN donne procuration à Christine CHEVALIER Céline PRONOST donne procuration à Alexandre TREGUER Isabelle POULLAIN donne procuration à Jean-Luc CATTIN Muriel COLLOMBAT donne procuration à Danielle FAVE Marie-Laure LOUBOUTIN donne procuration à Laurent LE GOFF Laurent QUEZEDE donne procuration à Philippe COAT Camille SORDET donne procuration à David KERLAN Marine VAUTIER donne procuration à Anne POULNOT-MADEC Christophe ARZUR donne procuration à Erwan DENEZ

Monsieur Bernard THEPAUT a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 26 voix Pour,

Christine CHEVALIER, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de maintenir la valeur du point IFSE à 16,18€ pour 2022,

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal décide maintenir la prime de régie principal à 180 €, à 50€ pour le suppléant ainsi que 230€ bruts supplémentaires pour la vérification des régies effectuée par l'agent comptable,

ID: 029-212901011-20220411-2022_04_11_05-DE

<u>ARTICLE 3</u>: Le Conseil Municipal décide de maintenir la prime d'agent de prévention de 180 € (dans la mesure où les missions sont exercées par un agent en sus de ses fonctions),

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal décide de maintenir la prime de fonction de DGA à 25 points d'IFSE,

<u>ARTICLE 5</u>: Le Conseil Municipal décide de maintenir le montant du complément indemnitaire annuel, pour une année pleine à temps complet à 200 € brut.

ID: 029-212901011-20220411-2022_04_11_05-DE

CHEVALIER	RAL
Christine	(water
KERLAN	
David	
POULNOT -	
MADEC Anne	
LE GOFF	3 3
Laurent	
DAUPHIN	Procuration a
Nolwenn	Christine CHEVALIER
CATTIN	
Jean-Luc	
FAVÉ	7/6
Danielle	A OWS
TRÉGUER	
Alexandre	
SIMIER	Procuration à
Céline	Alexandre TREGUER
GODEC	1.
Daniel	
POULLAIN	Procuration à
Isabelle	Sean-Luc CATTIN
COAT	
Philippe <	
COLLOMBAT	Procuration 2
Muriel	Danielle FAVE
LOUARN	
Hervé	3

COUSTANCE	En Ence
Catherine	Coust Cittle
THÉPAUT	A
Bernard	20
LOUBOUTIN Marie-	Procuration a
Laure	Laurent LE Goff
QUÉZÉDÉ	Procuration a
Laurent	Philippo COAT
SORDET	Procuration a
Camille	David KERLAN
GAILLARD	
Jean-Pierre	Salary
VAUTIER	Procuration à
Marine	Anne TOULNOT- TIADEC
LE ROUX	men of the second
Jean-Luc _	
DENEZ arrive	
Erwann a 8445	
KERFOURN	
Martine	Color
ARZUR	trocuration à
Christophe BIHANNIC	Erwann Dénez
	A. S.
Pascale	mannes
,	

ID: 029-212901011-20220411-2022_04_11_05-DE